



Informations complémentaires concernant la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat) est établie dans le cadre de la statistique de l'aide sociale par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Elle considère les données concernant les réfugiés relevant de la compétence financière de la Confédération, à savoir les deux groupes de personnes suivants :

- les réfugiés avec asile (permis B) et pour lesquels moins de cinq ans se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile ;
- les réfugiés admis provisoirement (permis F) et une durée de séjour en Suisse de 7 ans au maximum.

La FlüStat livre des informations sur le nombre des personnes et des ménages bénéficiaires, sur leur structure et leur situation sociale et financière ainsi que sur la durée et la dynamique des prestations. En outre, les frais effectifs des cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés sont aussi relevés dans ce cadre.

Les données sur les réfugiés sont saisies et exploitées selon les méthodes de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale.

Population

La statistique de l'aide sociale est définie en fonction de la personne ayant demandé une aide sociale. Si cette personne est un réfugié reconnu (B -5 ans) ou un réfugié admis provisoirement (F -7 ans), toutes les personnes faisant partie d'une même unité d'assistance (aussi appelée «cas» ou «dossier») sont prises en compte dans la FlüStat. Les autres membres de l'unité d'assistance peuvent ainsi avoir un autre statut d'étranger ou la nationalité suisse. A l'inverse, des réfugiés peuvent être enregistrés dans la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale en tant qu'autres membres de l'unité d'assistance.

Relevé et exploitation des données

Les résultats présentés dans la FlüStat se réfèrent à l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (aide sociale économique selon les lois cantonales sur l'aide sociale). L'Office fédéral de la statistique reprend les données recueillies par les services chargés du relevé annuellement et de manière exhaustive à l'échelle nationale. Les données sont ensuite plausibilisées et exploitées.

Pour plus d'informations concernant l'aide sociale dans le domaine des réfugiés, veuillez consulter le site internet du SEM : <https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/asyl/sozialhilfe/sozialhilfestatistik.html>

Définitions importantes

Besoin brut

Le besoin brut (soit les ressources requises pour couvrir les besoins fondamentaux) correspond au besoin mensuel théorique de l'unité d'assistance (comprenant les besoins de base ainsi que les prestations liées à la situation du demandeur), sans les revenus actuels.

Besoin net

Le besoin net correspond au besoin mensuel brut moins les recettes mensuelles actuelles de l'unité d'assistance.

Etat en fin d'enquête, Mois de référence

L'état en fin d'enquête renseigne sur la situation de l'unité d'assistance (UA) pendant le mois de référence. Ce mois est défini comme le mois où l'UA a reçu la dernière prestation ordinaire (dernière prestation prise en compte dans la statistique).

Exemple : si l'UA reçoit en décembre une prestation ordinaire valable pour le mois de décembre, ce dernier sera considéré comme mois de référence. En revanche, si le dernier versement ordinaire concernant le dossier a lieu en mars, c'est mars qui sera pris comme référence.

Période d'enquête (PE)

Période durant laquelle les données sont relevées. La période d'enquête dure un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Personne ayant déposé la demande (demandeur)

Personne qui demande une aide financière pour elle-même et/ou pour d'autres membres de l'unité d'assistance.

Revenu

Le revenu de l'unité d'assistance inclut le revenu professionnel, les rentes, les avances sur pensions alimentaires, etc. hors aide sociale au sens strict.

Structure de l'unité d'assistance (type d'UA)

L'unité d'assistance est déterminée par les liens familiaux des membres de l'UA, en fonction des variables âge, sexe, état civil et degré de parenté.

Le statut d'occupation du logement détermine lui aussi la structure de l'UA : il comprend en gros les catégories « ménages privés », « personnes vivant en institution » ou dans un « home » et « types de logements particuliers ».

La catégorie « enfants » comprend les personnes jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette définition correspond à celle du groupe de référence dans le recensement de la population.

La catégorie « autres » comprend les types d'UA qui n'entrent dans aucune des catégories définies.

Taux de couverture (Part du budget couverte par l'aide sociale)

Rapport entre le besoin net et le besoin brut de l'UA. Le taux de couverture permet de saisir comment les besoins matériels d'une UA sont remplis grâce aux prestations d'aide sociale. La valeur du taux de couverture varie entre 0 et 1. Plus elle est élevée, plus la part de l'aide sociale dans le revenu global de l'UA est importante.

Unité d'assistance (UA), cas, dossier

L'unité d'assistance est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement de prestations. Une UA, ou dossier, se compose d'une personne seule ou d'un ensemble de personnes apparentées faisant ménage commun : couple marié, couple marié avec enfant(s), parent seul avec enfant(s) mineur(s). Dans la pratique de l'aide sociale, l'UA comprend les conjoints vivant dans le même ménage ainsi que, le cas échéant, leurs enfants mineurs qui vivent avec leurs parents ou l'un de leur parent. Les concubins, les frères et sœurs, les collègues, les amis habitant ensemble ne constituent en principe pas une unité d'assistance. Sont considérées comme *personnes soutenues* ou *bénéficiaires de l'aide sociale* toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

.....

Renseignements :

OFS, Section Aide sociale : info.social@bfs.admin.ch